



les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 19 octobre 2022

Nombre de délégués en exercice : 53
Présents : 37 (dont 2 pouvoirs)
Excusés : 16

Date convocation : 12 octobre 2022
Date affichage : 21 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes La Gouvenelle à GOUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CALINON S, CHAMPANHET S, CHAUCHEFOIN G (pouvoir à M. CHAMPANHET), CROISERAT JL, DEWALLY D, DIEBOLT A, HOFFMANN M, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, GAGNOUX JB (pouvoir à M. FICHERE), GINDRE D, GUERRIN B, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, DESGOUILLE D, REBILLARD JM.

Communauté de Communes Jura Nord : BOURCET A, DAUNE M, HENGY S, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E.

Communauté de Communes du Val d'Amour : SCHOUWEY L, DEGAY P, DEJEUX A, HENRIOUD G, PICHON JC, SERMIER P, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, FLUCHON E, GARNIER JN, GUILLEMOT J, JOBELIN A, LAGALICE C, SCHMIEDER M.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, BUSSIERE P, DAMY O, GUIBELIN H, JEANNEAUX C, LACROIX O, LAGNIEN J, MATHIOT A, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, BENESSIANO M, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DUGOIS C, FRAICHARD A.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, LEFEVRE N.

Secrétaire de séance : Monsieur DEGAY Philippe

Délibération n° 19102022-8cs

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le



ID : 039-253900633-20221019-19102022_8CS-DE

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Conformément à l'article L2312 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Président invite le Conseil Syndical à tenir son Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2023.

Il est rappelé que le ROB vise à éclairer le vote des élus sur le budget du SICTOM et à leur apporter en temps utile les informations nécessaires pour les mettre à même d'exercer effectivement leurs pouvoirs de décision à l'occasion du vote du budget primitif. Le ROB doit intervenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget qui sera normalement programmé début février 2023.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1- Evolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 3% entre le budget primitif 2022 et le budget primitif 2023.

1.1.1 - Charges à caractère général : évolution des principaux postes de dépense

Les principaux postes sont le carburant, les contrats de prestation et l'entretien du matériel roulant.

- Le poste carburant passerait de 500 k€ au BP2022 à 600 k€ au BP2023 (CA 2022 estimé : 580k€) : principale hausse des charges à caractère général.
- Les charges d'entretien et maintenance du matériel roulant sont stables : 220 k€.
- Les contrats de prestations (Agricompost, 101 souci, ALCG, ASMH) sont revus à la baisse du fait de la TVA.

Du fait de la non-reconduction de certaines dépenses (signalétique, communication, événements...), les charges à caractère général passeraient de 2 302 800 € au BP2022 à 2 259 050 € au BP2023, soit une baisse de 2%.

1.1.2 - Charges de personnel

Les charges de personnel passeraient de 3 810 700 € à 4 078 900 €, soit une hausse de 7% du fait de la hausse du traitement indiciaire entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022 - impact en année pleine et des augmentations du SMIC pour le personnel intérimaire.

1.1.3 - Autres charges de gestion courante

Les principaux postes de dépenses dans cette section sont les contributions au SYDOM : prévention (3 € par an et par habitant – stable entre 2022 et 2023), l'incinération (passage de 128 € par tonne en 2022 à 130 € par tonne en 2023), le tri (passage de 64 à 65 € par tonne entre 2022 et 2023) et l'enfouissement (passage de 74 € à 76 € par tonne, auquel il convient d'ajouter la hausse de la TGAP : 45 € par tonne en 2022 – 52 € par tonne en 2023).

Il convient de préciser que l'impact du coût du traitement au-delà des tarifs appliqués par le SYDOM dépend des productions de déchets. La comparaison de la situation à fin août entre 2022 et 2021 est la suivante :

En tonnes	Cumul à fin août		
	août-21	août-22	Ecart
Déchets résiduels	10 035	9 990	45
Déchets recyclables	2 618	2 563	-55
Enfouissement	1 957	1626	-331

Ce tableau met en évidence de faibles évolutions pour la collecte des déchets résiduels et des déchets recyclables.

Par contre, la part de déchets enfouis a fortement baissé via des actions de sensibilisation des gardiens de déchèterie auprès des usagers. Cette situation permet de compenser et même de réduire les coûts relatifs à l'enfouissement, malgré la hausse pour 2023 du coût de l'enfouissement et de la TGAP afférente.

Ainsi, les postes relatifs aux contributions versées au SYDOM (hors contribution pour la prévention : 3€ par an et par habitant) pour le traitement passeraient au global de 2 709 000 € à 2 555 000€, du fait des hausses compensées par moins de recours à l'enfouissement.

- Le coût de l'incinération passerait de 1 920 000 € à 1 980 000 €.
- Le coût du tri passerait de 256 000 € à 255 000 €
- Le coût de l'enfouissement passerait de 333 000€ à 320 000€ du fait de la baisse des tonnages.

1.2 - Evolution des principaux postes de recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmenteraient de 1% et passeraient de 9 751 k€ au BP 2022 à 10 050 € au BP 2023.

Au-delà de la contribution des adhérents, la principale source de recettes est composée des recettes issues de la redevance spéciale des professionnels, des collectivités, des prestations réalisées par le SICTOM (caissons à déchets verts) et des ventes matières. Ce poste de recette passerait de 2 900 K€ au BP 2022 à 3 100 K€ au BP 2023 (CA 2022 estimé à 3 100k€).

- Collecte des professionnels : + 70 000 €
- Augmentation du prix reprise carton, papier, ferraille (6 premiers mois) et du soutien verre

Eu égard aux contraintes budgétaires antérieures, à la hausse des dépenses notamment carburant et dans la poursuite de l'objectif de réduire le recours aux excédents antérieurs pour équilibrer la section de fonctionnement, il est proposé de retenir un tarif de 79 € par habitant pour l'ensemble du service public de gestion des déchets (collecte, déchèteries, traitement) – soit une hausse de 2.6%.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 - Evolution des principaux postes de dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement augmenteraient de 2,2% et passeraient de 1 961 k€ au BP 2022 à 1 976 k€ au BP 2023.

Ce budget d'investissement est en lien avec les projets potentiels en cours de réflexion :

- Les travaux de mise en conformité de la déchèterie de Saint – Aubin : il convient de préciser que le budget travaux au titre de la déchèterie du fait de l'inflation est passé de 480 k€ à 585 k€. De plus, dans le cadre de la réflexion sur l'optimisation de la gestion des déchets (et notamment la rationalisation du transport associé) s'ajoute les travaux potentiels d'une végétation pour un montant de 140 k€, soit un budget global de 725 k€.

- Dans le cadre du schéma directeur de collecte (porte à porte ou en point d'apport volontaire), selon les orientations qui seront décidées et la planification envisagée, le cas échéant, il convient de prévoir :
 - L'acquisition d'un camion grue pour un budget de 330 k€
 - L'acquisition de conteneurs aériens (1^{ère} tranche d'un programme pluriannuel)
- Actuellement, une étude est en cours pour aboutir à un schéma directeur d'aménagement du site de Brevans pour la fin d'année. A l'issue de cette étude, il conviendra de planifier et de prévoir les études pour poursuivre la démarche. Pour ce faire, il est proposé d'inscrire un budget de 100 k€.
- Au-delà des actions en lien avec des projets structurants, il sera proposé chaque année des investissements pour renouveler, maintenir le parc immobilier :
 - Entretien et remplacement de caissons compacteurs pour les déchèteries
 - Renouvellement du parc de bacs
 - Modernisation des équipements des déchèteries
 - Achat de composteurs

A noter, que les mises en conformité inscrites au budget 2022 au titre des déchèteries et du site de Brevans ont toutes été réalisées, et ne nécessitent pas l'inscription de nouveaux budgets.

2.2 - Evolution des recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement décrites ci-dessus conduisent à l'inscription d'un emprunt à hauteur de 747 k€ (montant comparable à celui de 2022), en complément des amortissements. Ce dernier pourra être annulé ou réduit partiellement lors de l'affectation des résultats du compte administratif 2022, mais également des décisions prises sur les dossiers structurants.

De plus, le SICTOM sollicitera des subventions à l'ADEME dans le cadre du déploiement de la filière biodéchets, de la Région au titre de l'économie circulaire pour la végétation et de CITEO pour les PAV aériens recyclables – sous réserve de maintien des dispositifs de soutien financier des différentes entités.

3) Au regard des orientations précitées, à discuter en séance, les grandes masses budgétaires pourraient s'articuler de la façon suivante :

		BP + BS 2021	CA 2021	BP + BS2022	CA 2022 est	BP 2023 est
Cotisations adhérents		6 518	6 524	6 610	6 614	6 786
Prestations services et pro		2 500	3 190	2 900	3 100	3 100
autres recettes		212	197	191	242	201
TOTAL PRODUITS	A	9 230	9 911	9 702	9 956	10 087
Charges de personnel		3 766	3 717	3 811	3 950	4 079
prestation Sydom		2 701	2 769	2 782	2 782	2 833
Contrat de prestations		720	738	770	680	700
Carburants		430	427	500	577	600
Entretien matériel roulant		220	245	220	200	220
autres charges de fonct.(*)		1 057	758	935	787	867
dépenses imprévues				270		
TOTAL CHARGES	B	8 895	8 655	9 287	8 976	9 298
Autofinancement brut	C= A-B	335	1 257	414	980	789
i		19	18	16	15	17
K		201	201	178	159	163
Annuité ancienne	D	220	218	194	174	179
Autofinancement net	E= C-D	115	1 038	221	806	609
Autres rec.d'inv (FCTVA, subv...)	F	72	128	157	158	150
Investissements	G	1 543	987	2 226	1 170	1 793
besoin de financement	H= G-F-E	1 356	-180	1 848	206	1 033
Emprunts nouveaux	I	61				747
VAR FDR	J= I+H-G	-1 294	180	-1 848	-206	-287

(*) Eau, électricité, outillage, petits équipements, entretien matériel - bâtiments - réseaux, assurances, communication - publicité - téléphonie - affranchissement etc.

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le



ID : 039-253900633-20221019-19102022_8CS-DE

SICTOM de la Zone de DOLE

22 Allée du Bois – 39100 BREVANS – Tél. 03 84 82 56 19 – Fax. 03 84 72 43 53

e-mail : sictom-de-la-zone-de-dole@wanadoo.fr – Site : www.sictomdole.org

Après avoir entendu l'exposé du Président ; chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

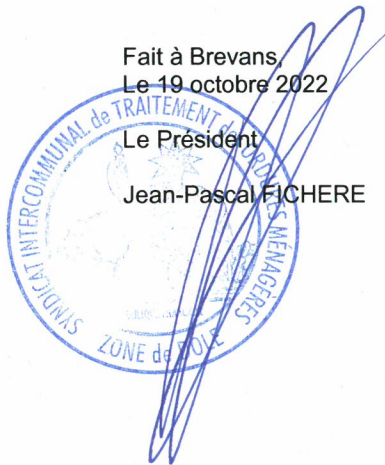
Le Président met au vote :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Fait à Brevans,
Le 19 octobre 2022

Le Président
Jean-Pascal FICHÈRE



Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le



ID : 039-253900633-20221019-19102022_8CS-DE